

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°26 01 04 P

**Arrêté portant composition du jury de suivi A25 du Master
Domaine « Droit, Economie, Gestion », Mention « Innovation, Entreprise et Société »
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2025-2026.

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master « Droit, Economie, Gestion », Mention « Innovation, Entreprise et Société » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard pour l'année universitaire 2025-2026, semestre A25, est composé comme suit :

Parcours Affaires Industrielles et Internationales (M1 et M2)

Président du jury : Nathalie SEMENTERY

Membres du jury :

- Katy CABARET
- Ylenia CURCI
- Florence TYNDIUK
- Laurent BILLAUD

Article 2 :

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master « Droit, Economie, Gestion », Mention « Innovation, Entreprise et Société » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard pour l'année universitaire 2025-2026, semestre A25, est composé comme suit :

Parcours Entrepreneuriat Technologique et Innovation (M1 et M2)

Président du jury : Katy CABARET

Membres du jury :

- Nathalie SEMENTERY
- Ylenia CURCI
- Florence TYNDIUK
- Laurent BILLAUD

Article 3 :

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master « Droit, Economie, Gestion », Mention « Innovation, Entreprise et Société » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard pour l'année universitaire 2025-2026, semestre A25, se réunira les :

- **M1/M2 – 1^{er} jury :** mercredi 11 février 2026 à 14h00 – UTBM, Campus de Belfort, Salle A102
- **M1/M2 – 2^{ème} jury :** vendredi 13 février 2026 à 12h30 – UTBM, Campus de Sevenans, Salle T304

Article 4 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 12 janvier 2026

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon